

RAPPORT D'ÉVALUATION DE PAYS N°14

MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS



RAPPORT D'ÉVALUATION DE PAYS

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DÉMOCRATIQUE D'ÉTHIOPIE

Janvier 2011



RÉSUMÉ

A. Introduction

- I. L'Éthiopie est l'un des premiers pays à avoir adhéré au MAEP en mars 2003 et a fait l'objet d'une révision par des pairs lors du 14^e Sommet du Forum du MAEP qui s'est tenu à Addis-Abeba le 29 janvier 2011.

B. Présentation

- II. L'histoire de l'Éthiopie, un des pays les plus anciens du monde, est longue, variée, et troublée. Cas unique parmi ses voisins africains, au cours de ses trois mille ans d'existence, l'Éthiopie n'a jamais été colonisée - à l'exception d'une occupation italienne de courte durée, de 1936 à 1941. Cependant, pendant une grande partie de son histoire, la paix a ignoré l'Éthiopie, résultant sur de longues périodes de stagnation socioéconomique et politique.
- III. Après des siècles de domination féodale monarchique, de guerre civile prolongée, et d'occupation par le Gouvernement militaire provisoire de l'Éthiopie socialiste, le Front démocratique révolutionnaire des peuples éthiopiens (FDRPE) prit le pouvoir en 1991. Dès son entrée en fonction, le FDRPE a dû faire directement face à plusieurs défis majeurs : la suppression du régime autoritaire et répressif du passé, et l'institution d'un système politique démocratique fédéral garanti par la Constitution. Un processus qui est allé de pair avec le démantèlement d'une commande économique dominée par l'État et sous-développée, et l'introduction d'une économie de marché.
- IV. Grâce à la forte volonté politique, à l'engagement des nouveaux dirigeants et à la population éthiopienne, près de deux décennies de paix relative et de stabilité politique et la coopération entre la communauté internationale et les partenaires de développement, l'Éthiopie a pu enregistrer des réalisations remarquables dans tous les domaines thématiques du MAEP. Pour la première fois, un système politique fédéral démocratique a été introduit par la Constitution de 1994 du FDRE, constitué d'un gouvernement fédéral et de neuf États régionaux ; la censure a été abolie dans l'histoire moderne du pays et une presse privée dynamique prolifère dans les grands centres urbains, en particulier à Addis-Abeba. Le peuple éthiopien a pu élire librement ses dirigeants et quatre élections législatives nationales et régionales ont été organisées en 1995, 2000, 2005 et 2010, en dépit de certains défis. Ce sont des pas de géant que le pays a accompli dans le domaine de la gouvernance politique. Sur le plan économique, des progrès significatifs ont également été réalisés. L'Éthiopie a depuis émergé comme l'une des économies non pétrolières les plus dynamiques en Afrique avec une croissance à deux chiffres et une amélioration continue dans les infrastructures et l'accès aux services de base.

C. Démocratie et gouvernance politique

- V. D'un ordre politique impérial basé sur des fondements de la féodalité, l'Éthiopie s'est transformée en un État fédéral fondé sur les principes d'autonomie et d'autodétermination des nations constitutives, nationalités et peuples permettant une sécession, sous certaines dispositions constitutionnelles bien ancrées. Le Front démocratique révolutionnaire des peuples éthiopiens (FDRPE) a été l'instrument



principal de cette transformation vers un système démocratique fédéral multipartite encourageant l'auto-gouvernance et le développement autonome.

- VI. Le fédéralisme du pays a cependant parfois été critiqué pour avoir « essentialisé » les identités ethniques, les « privilégiant » par rapport à d'autres types d'identité et aggravant de ce fait les tensions ethniques et les conflits. Pourtant, dans une large mesure, le fédéralisme éthiopien constitue une approche nouvelle de la gouvernance. En effet, il s'éloigne de la vision négative de l'appartenance ethnique souvent considérée comme une force sociale, politique et socio-économique dysfonctionnelle. Au lieu de cela, il permet de mettre positivement l'accent sur la valeur créative, transversale et utilitaire de l'ethnicité pour la démocratie et le développement, en ancrant la politique et le développement démocratiques comme processus de négociation, sur une base de mutualité et de réciprocité entre groupes ethniques et nationaux, les éléments fondamentaux de la démographie sociale et du tissu politique de l'État africain typique. Ce processus est conforme à l'esprit des articles 20(1) et 22(1) de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples¹. Cependant, ce nouvel ordre étant un travail en cours, son succès dépend en grande partie de la façon dont les institutions politiques sont consolidées et viabilisées.
- VII. L'Éthiopie a signé et ratifié la quasi-totalité des six instruments de base dans ce domaine thématique, à l'exception d'un traité de base majeur – la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CIDTM). La CIDTM a appris que le gouvernement n'avait pas ratifié les protocoles facultatifs, en particulier ceux qui permettent aux individus d'exprimer leurs doléances sur le gouvernement sur le forum international.
- VIII. La Constitution éthiopienne inclut une disposition favorable au droit international, qui stipule que toutes les conventions internationales ratifiées peuvent être invoquées et appliquées dans les tribunaux éthiopiens sans qu'il existe nécessairement d'acte législatif permettant l'adaptation à ces traités. Bien que la loi éthiopienne soit respectueuse du droit international, l'Éthiopie n'a pas pleinement mis en œuvre les conventions qu'elle a déjà ratifiées. Le pays est en retard dans ses rapports obligatoires sur les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme. Par exemple, l'Éthiopie a fait son premier rapport sur la Convention contre la torture, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels le 28/07/2009² depuis qu'elle a ratifié ces conventions.
- IX. Un certain nombre de défis majeurs doivent cependant être traités. Tout d'abord, les asymétries politiques entre les États régionaux et les inégalités régionales qui en découlent doivent être abordées de manière constructive. De la même manière, l'application de la politique d'équité pour remédier aux désavantages historiques de certains groupes nationaux et ethniques, en particulier dans l'éducation et dans la fonction publique, doit se réconcilier avec le principe du mérite. Un problème associé se rapporte à la nature descendante des processus de gouvernance, ce qui est manifestement lié à l'application du principe de centralisme démocratique adopté par le parti au pouvoir. Le problème du principe de centralisme démocratique est qu'il ne permet pas de compromis ni de consensus élaborés en dehors du cadre du parti au pouvoir. Le parti a tendance à exiger une

¹ Article 20(1) states that "All peoples shall have the right to existence. They shall have the unquestionable and inalienable right to self-determination. They shall freely determine their political status and shall pursue their economic and social development according to the policy they have freely chosen" Article 22(1) states that "All peoples shall have the right to their economic, social and cultural development with due regard to their freedom and identity and in the equal enjoyment of the common heritage of mankind"

² <http://www.unhcr.ch>



discipline stricte au sein des partis, allant même jusqu'au niveau de la communauté locale (quartiers) et, de ce fait, contrecarrant ou niant parfois la politique de décentralisation. Le respect trop strict du centralisme démocratique dans une organisation démocratique multipartite peut donner lieu à une gouvernance descendante et à de l'intolérance.

- X. Troisièmement, il est urgent de renforcer les institutions transnationales et de surveillance, comme la Commission électorale nationale d'Éthiopie, la Commission des droits de l'Homme, la Commission fédérale d'éthique et de lutte contre la corruption, et l'Ombudsman, entre autres, et de développer des valeurs démocratiques ainsi qu'une culture politique appropriées qui empêcheront un nouvel assujettissement par un groupe national ou une coalition de groupes nationaux et ethniques, et permettront aux Éthiopiens de maintenir un système de gouvernance trouvant de la beauté dans son unité et de la diversité dans sa beauté, comme indiqué dans les principes du pays.

La liberté d'expression garantie par l'article 29 de la Constitution devrait prévaloir. Les rapports des journalistes, rédacteurs et éditeurs harcelés et poursuivis pour violations présumées des lois sur la presse sont encore monnaie courante. Le gouvernement menace habituellement de bloquer ou fermer les organes de presse pour violation des lois de la Presse. La surveillance de la presse et des journalistes lors des élections qui se sont tenues en mai en Éthiopie a été signalée. Sous l'effet de la peur, les organes de presse vont dans une certaine mesure biaiser les déclarations publiques des politiciens de l'opposition.

- XI. La MRP observe des perceptions sous-jacentes, en particulier au sein des groupes d'opposition que les institutions et organismes essentiels tels que le fait que la FEAR et le NEBE ne sont pas indépendants. Bien que la MRP n'ait donné aucune preuve concrète pour étayer ces impressions, ils sont considérés comme étant de potentiels points chauds. Un engagement plus constructif et une réelle preuve de la volonté de la classe politique est nécessaire pour parvenir à un consensus sur la meilleure façon de renforcer les capacités de ces institutions essentielles à la consolidation démocratique et à l'unité nationale. Il incombe au gouvernement de créer un terrain de jeu concurrentiel et de niveau pour garantir aux Éthiopiens l'indétermination ex-ante du processus électoral et assurer la crédibilité et la légitimité de la succession politique, même après les élections générales de 2010.

D. Gouvernance économique et gestion

- XII. Depuis le renversement du régime du Gouvernement militaire provisoire de l'Éthiopie socialiste en mai 1991, l'Éthiopie a connu un large éventail de réformes politiques dans le domaine économique. La commande économique socialiste a cédé la place à une économie libérale axée sur le marché.
- XIII. Dans l'ensemble, le Gouvernement éthiopien (GE) a poursuivi des réformes entamées avec l'introduction de la stratégie d'industrialisation par le développement de l'agriculture (ADLI) en 1992. La stratégie apporte des bases pour l'adoption ultérieure d'autres cadres de développement actuellement mis en œuvre, y compris le plan de développement accéléré et soutenu contre la pauvreté (PASDEP) couvrant la période 2005/2006 à 2009/2010. Dans le cadre de ces programmes de réforme économique et de réduction de la pauvreté, le principal objectif macroéconomique du gouvernement fut de promouvoir une croissance rapide, élargie et soutenue du secteur privé,



adaptée à la réduction de la pauvreté. Le taux de croissance économique visé est de 7 pour cent par an.

- XIV. Concernant les normes et les codes, l'Éthiopie a signé et ratifié plusieurs normes et codes internationaux. Toutefois, la MRP se dit préoccupée par le fait qu'aucune information détaillée n'ait été utilisée par l'équipe en ce qui concerne (a) l'état de la mise en œuvre des traités ratifiés pour valider les performances de ces normes et codes ; (b) les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des normes et des codes ratifiés ; (c) le dépositaire central des normes et codes adaptés et ratifiés ; (d) et (e) le niveau de sensibilisation du public sur des normes et codes ratifiés. En dehors de la mise en œuvre des normes et codes financiers, il semblerait qu'il y ait peu de choses que le Gouvernement éthiopien (GE) ait fait pour combler ces lacunes, en dépit des mesures nécessaires pour combler ces lacunes, en dehors de l'inscription des institutions financières internationales à une assistance technique.
- XV. Il ne fait aucun doute que la performance des variables macroéconomiques dans le passé récent a été remarquable en dépit de la prévalence des chocs internes et externes à l'économie. Des résultats significatifs ont été accomplis dans plusieurs domaines de la croissance économique, y compris le contrôle de l'inflation, la création d'emplois, la mobilisation des ressources et la réduction du déficit budgétaire, la promotion des exportations (en particulier des exportations non-traditionnelles), la sécurité alimentaire, le développement du secteur privé et de l'investissement.
- XVI. Cependant, la période des performances de croissance et des avancées considérables en matière de développement qui s'étend de 2003 à 2007 fut menacée en 2008 et avec l'émergence de défis macroéconomiques combinés, la forte inflation et un équilibre précaire de la balance des paiements. Le problème a été exacerbé par les prix du carburant et des denrées alimentaires sur le marché mondial ainsi que des conditions météorologiques défavorables. Ces menaces se sont modérées car le Gouvernement éthiopien a pris un certain nombre de mesures ces derniers mois pour faire face aux problèmes macro-économiques (par exemple, le resserrement de la politique budgétaire et la réduction des emprunts locaux de l'État, l'atténuation de l'impact des prix élevés des denrées alimentaires sur les plus pauvres, la réduction des emprunts locaux des entreprises publiques, le resserrement monétaire et la dépréciation progressive de la monnaie locale).
- XVII. Une préoccupation majeure de l'Éthiopie concerne les faibles niveaux actuels de mobilisation des ressources nationales et la dépendance, en grande partie, aux apports de ressources extérieures, en particulier dans le cadre du Programme de promotion des services de base (PSB) pour financer les efforts de développement du pays. Pour répondre à cette préoccupation, des réformes clés sont également prises en matière de politique et d'administration fiscale. Ces réformes ont inclus la réorganisation du Ministère du Revenu et son remplacement par un nouvel organisme autonome – l'Autorité chargée des recettes et des douanes - la mise en place d'un numéro d'identification fiscale des contribuables (TIN); la mise en place du régime d'imposition forfaitaire qui s'adresse au groupe difficile à imposer ; l'informatisation de l'administration fiscale, et la délivrance d'un enseignement en matière de fiscalité afin d'améliorer la conformité des contribuables. Les réformes ont récemment permis une amélioration significative en termes d'efficacité dans la collecte des recettes intérieures, même si un certain nombre de défis restent à relever. Il s'agit entre autres du nombre de secteurs informels et de contribuables qui ne tiennent pas de livres de comptes adéquats et/ou sous-estiment



leurs revenus, la corruption, ainsi que de la capacité limitée en ressource humaine pour assurer la supervision.

- XVIII. Un autre défi est la nécessité de promouvoir le renforcement et la croissance des institutions financières. Même si le nombre de banques privées, agences bancaires et institutions de microfinance continu de croître, le faible niveau de financiarisation observé dans le pays est révélateur de la nécessité de poursuivre la réforme du secteur financier,
- XIX. Au vu de ces éléments, le gouvernement reconnaît la nécessité de stimuler davantage la croissance économique, d'accorder davantage d'importance à l'agriculture et aux agro-industries, de fournir le soutien nécessaire à l'investissement du secteur privé, des petites et micro-entreprises (PME) ainsi que de la microfinance, d'accroître la mobilisation des recettes et de limiter les emprunts domestiques du gouvernement.

E. Gouvernance d'entreprise

- XX. Comme dans de nombreux autres pays d'Afrique, le concept de gouvernance d'entreprise vient d'être mis en place et en est à ses balbutiements. Il n'existe actuellement pas de code national régissant la gouvernance d'entreprise. Le Code du commerce de 1960 est l'instrument juridique principal il est en cours de révision et de modernisation. Des efforts sont en cours pour améliorer le cadre dans lequel les entreprises opèrent et contribueront à améliorer la gouvernance d'entreprise. Des efforts sont notamment réalisés en vue de mettre en place un mécanisme de comptabilité normalisé, d'élaborer un ensemble de plans comptables pour les PME et créer un Conseil national des expert-comptables et commissaires aux comptes (NAAB). Jusqu'à présent, la responsabilité financière est limitée par l'absence de normes nationales de comptabilité et d'audit. L'Éthiopie ne dispose pas non plus de structure spécifique, telle qu'un Institut des administrateurs, qui se concentrerait sur la promotion des principes de base de la gouvernance d'entreprise et la formation des parties prenantes.
- XXI. Le nombre total d'entreprises enregistrées s'élevait à 82 602 en 2008. Les informations sur la répartition des entreprises par taille, secteur ou situation géographique ne sont pas disponibles, bien que l'on s'entende sur le fait que plus de 60 pour cent des entreprises soient situées à Addis-Abeba.
- XXII. Les entreprises publiques (EP) dominent ou opèrent en situation de monopole dans des secteurs stratégiques tels que la production d'électricité et la distribution, les télécommunications et le transport aérien. Dans le secteur financier, plus de 50 pour cent des activités de prêt, principalement aux ménages et aux petites entreprises, sont contrôlées par des institutions locales privées appartenant à des zones urbaines, alors que les institutions de microfinance répondent aux besoins et aux attentes des ménages dans les zones rurales.
- XXIII. L'Éthiopie n'a pas de bourse, mais possède la Bourse des marchandises d'Éthiopie (ECX), qui est principalement composée de membres.

F. Développement socio-économique

- XXIV. Plusieurs progrès ont également été réalisés dans des domaines clés du développement socio-économique. Les inscriptions nettes à l'école primaire ont quadruplé, passant de 22 pour cent en



1991 à 83,4 pour cent en 2007/2008, la mortalité infantile a presque diminué de moitié, passant de 204 pour 1000 naissances en 1990 à 123 pour 1000 naissances en 2007/2008, et le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable a plus que doublé, passant de 19 en 1990 à 52 en 2006/2007. Plus récemment, la réduction de la pauvreté s'est accélérée. Le taux de pauvreté, qui était de 46 pour cent en 1995/1996 et de 44 pour cent en 2000/2001, est tombé à 39 pour cent en 2005/2006. En dépit de ces améliorations, l'Éthiopie est encore loin de la réalisation de certains des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015, compte tenu du fait que le pays partait de très bas. Dans le même temps, le pays fait face à une pauvreté généralisée 25 ans après avoir vécu une famine dévastatrice faisant plus d'un million de victimes.

G. Atouts et défis

Atouts

Le symbole de la résistance africaine

- XXV. L'Éthiopie a maintenu, et ce sans interruption, son ancienne indépendance, bénéficiant ainsi d'une position unique en Afrique. Le pays incarnait sans aucun doute la conscience anti-impérialiste la plus persistante et sans compromis, et l'esprit même de l'Afrique après sa confrontation armée directe avec les forces alliées de l'impérialisme. Elle demeure un symbole de l'esprit indomptable de la résistance africaine contre la domination étrangère.
- XXVI. N'ayant pas été colonisé, le pays possède des attributs uniques qui peuvent être exploités en vue de son développement. L'Éthiopie a la seule langue écrite ancienne du continent, et son propre alphabet. Le pays possède également son propre calendrier, basé sur le calendrier copte, décalé d'environ huit ans avec le calendrier grégorien. Le pays compte également le plus grand nombre de sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (8 sur 78).

Fort taux de croissance du PIB

- XXVII. L'Éthiopie a l'une des économies les plus dynamiques dans le monde, avec un PIB annuel en croissance rapide. En 2007 et 2008, avec un taux de croissance du PIB de 11,5 pour cent, c'est l'un l'un des pays africains non pétroliers qui enregistre la croissance la plus rapide.

Défis

- XXVIII. Bien que des progrès notoires aient été accomplis à la suite des réformes politiques et économiques, le pays est toujours confronté à un certain nombre de défis qui, s'ils ne sont pas traités correctement et avec diligence, pourraient compliquer sa quête d'amélioration du bien-être de la majorité de ses habitants.

Pauvreté

- XXIX. Bien que son développement ait été sans précédent, l'Éthiopie reste l'un des pays les plus pauvres du monde. À 340 USD par habitant (moyenne pour la période 2007-2009), le produit intérieur brut de l'Éthiopie (PIB) est nettement inférieur à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne et seulement



légèrement supérieur aux niveaux atteints au début des années 1970. Le Rapport sur le développement humain des Nations Unies (RDH) de 2009 a récemment classé l'Éthiopie en 171^e position sur les 182 pays étudiés, avec un IDH de 0,414.

Approfondissement des réformes politiques et de la démocratisation

- XXX. Bien que le peuple éthiopien ait démontré d'un penchant pour la participation politique, on observe cependant des contradictions inhérentes. Depuis 1991, la période a été témoin de la création d'institutions politiques et de réformes démocratiques importantes en Éthiopie, mais le processus politique est toujours étroitement contrôlé par le Front démocratique révolutionnaire des peuples éthiopiens au pouvoir. On note également un déficit considérable en termes d'engagement politique des acteurs clés. Avant les élections générales de 2010, le pays a connu une véritable escalade des tensions entre le parti au pouvoir depuis des années et l'opposition. Même après les élections, la relation entre l'opposition et le parti au pouvoir en Éthiopie reste plutôt tendue.
- XXXI. Dans une large mesure, les Éthiopiens ont besoin de transcender l'imaginaire passé de politiques vindicatives, d'outrecuidances, de confrontations et d'actions de division. Le chemin de la démocratie et de la bonne gouvernance n'est pas linéaire, mais semé d'embûches. La tolérance, le pragmatisme, la coopération et le compromis sont des valeurs essentielles qui aident grandement la démocratie à bien fonctionner. Une culture d'engagement et de dialogues constructifs doit être cultivée afin de concilier les différences entre les hommes politiques, mais aussi vis-à-vis de la société éthiopienne dans son ensemble. Non seulement la démocratie est essentielle pour l'Éthiopie, mais elle est aussi la seule garantie pour la survie de cet État multinational, multireligieux et multiculturel.

Promouvoir la sécurité humaine

- XXXII. Malgré l'instauration d'un niveau de sûreté et de sécurité minimum en 1991, l'Éthiopie se trouve actuellement confrontée à une multitude de problèmes de sécurité qui pourraient entraver d'avantage les progrès du pays en termes de développement. Le problème de sécurité nationale qui prend la forme d'une insurrection contre deux mouvements sécessionnistes - le Front national de libération de l'Ogaden (FNLO) et le Front de libération Oromo (OLF) - tous deux visiblement soutenus par l'Érythrée - devrait être traité en urgence.

L'établissement d'un rôle clair du secteur privé

- XXXIII. Le secteur privé formel ou organisé éthiopien se remet de la décimation dont elle a fait l'objet sous le régime du Gouvernement militaire provisoire de l'Éthiopie socialiste, mais reste à la fois faible et dans une relation difficile ou ambivalente avec le gouvernement. Bien que le gouvernement EPRDP ait pris certaines mesures pour la réforme économique grâce à la déréglementation, la libéralisation et la privatisation du commerce, ainsi qu'à la stratégie d'industrialisation par le développement de l'agriculture, le secteur privé reste relativement faible, caractérisé par de petites entreprises, à faible productivité et un degré élevé de corruption.

Télécommunications



- XXXIV. Alors que l'*Ethiopian Telecommunications Corporation* (ETC) est le plus ancien opérateur de télécommunications public d'Afrique, il demeure encore en monopole, étouffant l'innovation et retardant l'expansion. Malgré des investissements conséquents au cours des dernières années dans les infrastructures de réseau sans fil et mobile, notamment la technologie mobile troisième génération, ainsi qu'un réseau national de fibre optique, l'Éthiopie enregistre actuellement le deuxième taux le plus faible en termes de pénétration des services téléphoniques. La pénétration du marché mobile est encore l'une des plus faibles du monde à un peu plus de 3 pour cent. La pénétration de la téléphonie fixe est encore plus faible, ce qui a également eu un impact sur le développement du secteur de l'Internet. Les prix des connexions à large bande sont excessifs. En 2010, l'indice de développement des TIC de l'Union internationale des Télécommunications, classait l'Éthiopie en 154^e position sur 159 pays dans le monde.
- XXXV. La signature récente d'un accord de gestion entre France Télécom et son homologue éthiopien (ETC) est une avancée encourageante. L'Éthiopie a besoin de suivre l'évolution de la technologie et de répondre aux besoins de sa communauté d'affaires ainsi qu'à ceux de la population en général et de veiller à ce qu'elle ne soit pas exclue de la révolution de l'information.

H. Pratiques recommandées

Le rôle de l'Éthiopie en Afrique

- XXXVI. L'Éthiopie a sans aucun doute joué et continue à jouer un rôle formidable pour forger et consolider l'unité africaine. En tant qu'emblème le plus important de la liberté africaine à l'époque coloniale, le pays a joué un rôle primordial pour amener les Africains à s'unir en une seule organisation, l'Organisation de l'Unité Africaine, créée en 1963 par 32 États africains indépendants. Le pays a accueilli avec succès la CEA, créée par l'ONU en 1958, 5 ans avant la création de l'OUA en 1963.

Les compagnies aériennes éthiopiennes

- XXXVII. Ethiopian Airlines, fondée il y a 66 ans, est la première compagnie aérienne africaine et l'une des plus fiables et les plus rentables dans les pays en développement. La compagnie aérienne, outre de faciliter la circulation en Afrique (elle dessert actuellement 34 villes d'Afrique) propose également des formations de base en pilotage et entretien des avions aux stagiaires de plusieurs pays africains.

Programme de développement des infrastructures routières éthiopiennes

- XXXVIII. Grâce au Programme de développement du secteur routier sur 10 ans (RLDP 1997-2007), des investissements en deux phases intégrés, des réformes et une réorganisation institutionnelle étendue par la suite pour inclure une troisième phase jusqu'à la fin du mois de juin 2010, le gouvernement éthiopien a pu réformer le réseau routier. Au total, plus de 75 000 kilomètres de routes, y compris des routes d'accès rurales, ont été construites ou réhabilitées.

La politique macroéconomique

L'élaboration des politiques macroéconomiques est généralement saine et favorable à la croissance économique à grande échelle, comme en témoignent les indicateurs suivants : forts taux de



croissance économique approchant les 11,8 pour cent entre 2003/2004 et 2008/2009 ; un contrôle de l'inflation réussi en dépit de récentes difficultés ; les investissements privés comme part du PIB, sont passés de 10,1 pour cent en 2004/2005 à 18,2 pour cent en 2006/2007; la croissance rapide de l'épargne intérieure de 1 pour cent du PIB en 2002/2003 à 5,6 pour cent en 2006/2007 ; la réduction des déficits publics de 16,4 pour cent du PIB en 2002/2003 à 8,6 pour cent en 2007/2008.

La Bourse Ethioienne des Marchandises (ECX)

- XXXIX. La création de la Bourse des marchandises éthiopienne (ECX), conformément aux Déclaration et Plan d'action Arusha sur les produits de base africains en 2005, rend possible, par exemple, pour un commerçant indien d'acheter à termes les lentilles éthiopiennes prisées. L'ECX espère créer un marché agricole sûr et transparent, où la qualité, la livraison et le paiement sont assurés.

L'appropriation des processus de planification du développement par l'Éthiopie

- XL. La capacité de l'Éthiopie à s'affirmer dans la planification autonome est tout à fait louable. Le PASDEP est considéré par les partenaires au développement comme un projet national de moyen à long terme pour les gouvernements fédéraux et régionaux. L'appropriation du processus de planification a permis de faire face à l'absence persistante d'harmonisation et d'alignement des politiques, procédures et programmes entre les divers pays et organismes donateurs en dépit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

La structure de dépenses publiques favorisant les plus démunis

- XLI. Les dépenses réalisées en faveur des plus démunis en l'Éthiopie est remarquable. Les données officielles montrent qu'en moyenne, plus de 90 pour cent du budget d'immobilisations du gouvernement était alloué à l'amélioration des secteurs de croissance et secteurs sociaux en faveur des pauvres, tels que l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire, les routes, l'irrigation, l'approvisionnement en eau et assainissement, l'éducation, la santé et le VIH/Sida.

L'approche de l'Éthiopie pour la microfinance et l'accès aux marchés

- XLII. En réponse aux objectifs de l'ADLI et à la nécessité de fournir un accès au financement pour les petites entreprises et de stimuler l'autoentreprise, l'Éthiopie a mis l'accent sur la microfinance en veillant à ce que les institutions de microfinance soient établies avec des responsabilités couvrant toutes les régions. Non seulement un nombre important d'institutions de microfinance se sont développées, mais elles possèdent également plusieurs branches dans les régions afin d'en faciliter l'accès aux acteurs économiques du milieu rural. En outre, l'approche de l'Éthiopie reliant l'accès aux marchés pour le développement à d'autres domaines (routes rurales, production agricole, électrification rurale et télécommunications) est centrale dans la réalisation des objectifs fixés dans l'ADLI, en particulier pour les petits agriculteurs des États régionaux.

I. Principales problématiques transversales



XLIII. Les problématiques récurrentes et transversales principales ayant une implication plus conséquente pour les différentes dimensions de la gouvernance et qui ressortent de ce Rapport d'évaluation sur l'Éthiopie sont mises en évidence ci-dessous :

La résolution du conflit entre Éthiopie et Érythrée

XLIV. Les guerres civiles ont eu un impact dévastateur sur la civilisation humaine. En dehors de la douleur immédiate, de l'horreur, de la destruction et des pertes humaines tragiques, elles imposent des coûts substantiels sur la gouvernance. Dans le domaine politique, elles portent atteinte à la légitimité de l'État, menaçant ses institutions, la sécurité des droits de propriété et les règles du droit. Dans le domaine économique, les guerres ravagent l'économie et empêchent le développement qui est la raison pour laquelle un conflit violent est souvent décrit comme « l'inverse du développement ».

XLV. Bien que la guerre frontalière sanglante que se livrent l'Éthiopie et l'Érythrée (1998-2000) ait officiellement pris fin avec la signature de l'accord d'Alger, les deux pays de la Corne de l'Afrique restent enfermés dans une impasse apparemment insoluble. L'état actuel de « ni guerre, ni paix » dans un environnement transfrontalier fragile ne peut être que d'une valeur limitée et d'une durée provisoire.

XLVI. L'Éthiopie est un carrefour de la coopération régionale et du développement et un chef de file en matière de promotion de la bonne gouvernance dans les affaires régionales africaines. Avec la connaissance et l'appréciation de cet état de fait entre autres succès, la MRP est confiante quant à l'ingéniosité et la détermination du peuple éthiopien et l'esprit d'entreprise de ses dirigeants, qui pourront une fois encore être mis à profits pour inspirer et mener une initiative durable qui permettra le passage entre une situation de conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, au-delà de la fragilité de cette situation de « ni guerre, ni paix », et la normalisation des relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

XLVII. Les dirigeants éthiopiens sont appelés à se montrer inspirés, non seulement par les perspectives de fin de cette guerre avec l'Érythrée, mais surtout par les possibilités d'entamer la transformation politique, économique et social de la Corne. Il s'agit là du défi de l'Éthiopie.

Promotion de l'inclusion et de la diversité

XLVIII. Le fédéralisme éthiopien, fondé sur un principe d'autonomie et d'autodétermination des nations, nationalités et peuples, est conçu pour compter sur la force, la cohésion et la durabilité de sa capacité à assurer une participation significative et inclusive de toutes ses nations constitutives, nationalités et peuples dans les institutions essentielles de la gouvernance, en particulier les institutions chargées du défi qu'est la responsabilité de la gestion de la diversité du pays, la coordination de ses multiples niveaux de gouvernance et d'assurer la fourniture et la distribution équitable des biens et services publics.



- XLIX. Le défi auquel fait face le fédéralisme en l'Éthiopie est l'approfondissement des processus participatifs inclusifs et le renforcement des institutions de gouvernance politique, économique et sociale qui gèrent la diversité et renforcent la cohésion nationale. Ceci permettra de garantir la justice sociale pour tous, la gouvernance démocratique et la mise à disposition juste et équitable de biens et services publics au regard du peuple et de ses divers États régionaux et unités administratives constitutives.
- L. Gérer la diversité et garantir une gouvernance complète doit également se faire par la mise en place et le renforcement des relations symétriques entre le gouvernement fédéral et les États régionaux d'une part, et entre les États régionaux eux-mêmes d'autre part, de façon à ce que les inégalités régionales et les déséquilibres historiques entre les groupes nationaux soient efficacement gérés. Des relations symétriques efficaces sont particulièrement essentielles dans le domaine de la gouvernance budgétaire.

Changement climatique, vulnérabilité et insécurité alimentaire

- LI. Le changement climatique mondial est l'une des menaces les plus graves à l'environnement, la santé et le bien-être général d'une population. La manifestation plus frappante des défis environnementaux du pays est sa vulnérabilité à l'insécurité alimentaire récurrente et à la famine.
- LII. L'Éthiopie est déjà confrontée à un certain nombre de défis environnementaux, aggravés par les changements climatiques. Le pays souffre d'une insécurité alimentaire fondamentale et omniprésente, principalement en raison de l'absence de pluies régulières. Les sécheresses, le risque lié au climat le plus important affectant l'Éthiopie, sont plus fréquentes, donnant au pays moins de temps pour récupérer avant l'épisode climatique SUIVANT, ce qui a pour conséquence de réduire les rendements agricoles et de condamner des millions de personnes à l'insécurité alimentaire.
- LIII. Malgré certains nets progrès dans la réduction des indicateurs de pauvreté, le pays compte actuellement environ 8,3 millions de personnes en insécurité alimentaire chronique et 6,7 millions de personnes confrontées à des problèmes transitoires liés à l'insécurité alimentaire - une population en croissance continue ne fait qu'exacerber cette situation. On note aujourd'hui un consensus croissant parmi les Éthiopiens et la communauté des bailleurs de fonds considérant que l'assistance d'urgence seule ne sera pas suffisante pour traiter les sources de l'insécurité alimentaire et qu'une intervention sur le long terme, plus durable est nécessaire. Le défi pour le pays est de corriger le déséquilibre entre l'aide humanitaire et l'aide au développement et de construire sa résilience pour résister et gérer les chocs, tout en posant les bases d'une reprise économique solide.
- LIV. Un pays peut adopter plusieurs grands points d'entrée concernant les stratégies d'adaptation et de réduction des risques visant à améliorer la sécurité alimentaire au vu du changement climatique. Ce n'est qu'en parvenant à réaliser des avancées significatives sur tous les fronts - accroître la disponibilité en denrées alimentaires, l'amélioration de l'accès aux denrées et le renforcement de la résilience et du développement - que l'Éthiopie pourra réduire le risque d'une augmentation spectaculaire du nombre de personnes souffrant de la faim. Mais il le défi de la population et de la nourriture subsiste.



La dépendance aux aides

- LV. En Éthiopie, les ressources extérieures financent environ un tiers du budget national. Un trait caractéristique de l'aide extérieure perçue par l'Éthiopie est la part importante de l'aide humanitaire et alimentaire présente, ce qui tend à constituer entre 30 et 50 pour cent de l'aide totale.
- LVI. En dépit de la forte dépendance de l'Éthiopie vis-à-vis de l'aide, les évaluations ont constaté l'absence de réflexions et de discours sérieux concernant une stratégie de sortie de l'aide. Bien que l'objectif soit de réduire la dépendance à l'aide au fil du temps, les autorités du pays voient en outre la nécessité d'une mise à l'échelle de la coopération de développement pour réaliser les OMD.
- LVII. Des réformes sont donc nécessaires pour sevrer l'Éthiopie de l'aide. Celle-ci devrait également être canalisée dans des entreprises productives pour réduire les coûts d'activité, augmenter la productivité et faire entrer des biens éthiopiens compétitifs sur les marchés internationaux.

La croissance démographique rapide et ses implications socio-économiques

- LVIII. On observe une préoccupation croissante concernant la capacité de l'Éthiopie à faire face aux conséquences d'une croissance démographique concernant la croissance économique, la création d'emplois, la sécurité alimentaire et les prestations de services. Selon les projections fondées sur le recensement de 2007, la population du pays est estimée à près de 80 millions d'habitants. Elle se prépare à dépasser l'Égypte en tant que deuxième pays le plus peuplé d'Afrique après le Nigeria. Les données du rapport de la Commission de Recensement de la Population de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie de 2008 montrent que la population de l'Éthiopie a accru à un taux de 2,6 pour cent par an en 2007, en moyenne, contre 2,5 pour cent en 2005. Bien qu'un tel taux ne soit pas le plus élevé parmi les pays africains et même si il semble s'être stabilisé, il devrait être considéré comme relativement élevé vu dans le contexte élargi aux efforts de développement socio-économiques déployés tant au niveau fédéral que régional. En outre, il existe des disparités entre les régions avec des taux moyens de croissance démographique de 4,1 pour cent, 3,0 pour cent et 2,9 pour cent respectivement à Gambella, Benishangul-Gumuz et Oromia. Avec un taux de croissance démographique de 2,6 pour cent par an, la population du pays semble prête à doubler dans les prochaines 27 années. Comme le montre le tableau 7.1, d'ici 2050, l'Éthiopie comptera plus de 170 millions d'habitants.
- LIX. Il est fort probable que les chiffres ci-dessus pourraient constituer des contraintes majeures aux efforts louables déployés par le gouvernement. Ces efforts incluent, entre autres, la fourniture d'une éducation de qualité pour tous, en particulier l'enseignement primaire, l'établissement de centres de santé en nombre suffisant, en particulier dans les zones rurales, la facilitation de l'accès aux infrastructures essentielles que sont l'eau et l'assainissement, l'électricité, le logement et la terre, ainsi que la réduction sensible de la pauvreté.

La politique foncière éthiopienne



- LX. La terre est une problématique complexe et sensible dans toute l'Afrique. Elle constitue la véritable source du pouvoir dans l'Éthiopie impériale et contemporaine. Cependant, la terre est une propriété publique administrée par le gouvernement depuis 1975, quand une réforme agraire radicale a mis fin aux relations d'exploitation foncière qui existaient entre les locataires et les propriétaires.
- LXI. La question de la terre, peut-être plus que toute autre question de politique, est vivement contestée. Un débat politique féroce sur une politique foncière appropriée fait rage. Le débat a été en grande partie mené selon deux arguments diamétralement opposés concernant les droits de propriété sur les terres. Le gouvernement éthiopien continue de défendre la propriété publique des terres dans laquelle seuls les droits d'usufruit sont accordés aux propriétaires fonciers. La position du gouvernement, mettant l'accent sur la fonction sociale de la terre, est contestée par les partisans d'une privatisation des droits de propriété - principalement l'Association économique éthiopienne (EEA), certains partis politiques de l'opposition et un certain nombre de bailleurs de fonds. Ceux-ci ont tendance à penser que la propriété publique des terres empêche le développement d'un marché foncier, décourage les agriculteurs à investir dans les terres, et donc maintient la productivité des terres à un niveau faible et encourage des pratiques d'utilisation des terres non durables.
- LXII. Une évaluation du débat sur la politique foncière en Éthiopie réalisée par la mission d'EAP révèle que l'accent est mis sur les questions de propriété et une dichotomie de points de vue entre propriété publique et propriété privée. Tout le monde s'accorde sur l'objectif global - stimuler la croissance de l'agriculture menée en faveur des plus démunis - et cela se retrouve dans les documents et les discussions de chacun des groupes de participants au débat sur la politique foncière, mais ce qu'il faut effectivement faire au sujet des terres et du régime foncier reste une pierre d'achoppement devant être traité de toute urgence.
- LXIII. L'Éthiopie doit faire des choix difficiles dans un proche avenir concernant sa politique foncière. Il serait nécessaire d'entamer une initiative prudente et délibérée, étayée par des études, pour identifier une politique foncière appropriée et pragmatique susceptible de remédier aux faiblesses de la politique actuelle et à ses conséquences.

La corruption

- LXIV. Les opinions divergent entre les parties prenantes sur l'existence et l'ampleur de la corruption en Éthiopie. En dépit d'un désaccord sur ce point, les parties prenantes conviennent que la corruption est un problème majeur qui nécessite une action collective par toutes les couches de l'État et de la société éthiopienne. Des sources notoires de corruption ont généralement été identifiées en rapport à la perception des impôts, aux services de police, à l'extrême pauvreté et à la mauvaise gouvernance au niveau de l'administration du woreda.
- LXV. Bien qu'il n'y ait pas de consensus entre les parties prenantes sur l'importance et la diffusion de la corruption, elles reconnaissent le rôle que des institutions telles que le FEEAC joue dans la lutte contre la corruption. Cependant, même si le gouvernement éthiopien a pris des mesures importantes pour lutter contre la corruption avec la création du FEEAC, il est nécessaire d'améliorer cette structure et de compléter l'ensemble de l'infrastructure institutionnelle pour combattre et prévenir la corruption. Le FEEAC doit être plus indépendant afin d'éviter d'être considéré comme un outil de



harcèlement des opposants politiques ; et il est nécessaire d'approfondir l'indépendance du système judiciaire et de le doter de juges formés et compétents. Le rôle des médias est également essentiel et des mesures devraient être prises pour protéger leur indépendance et renforcer leurs compétences grâce à des programmes de formation spécifiques. En parallèle, le gouvernement devrait prendre les devants quant à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation ciblant les organisations de la société civile et les associations professionnelles, en particulier dans les régions.

Le HIV/sida

- LXVI. L'Éthiopie fait face à une épidémie de VIH/sida au sein de sous-populations et de zones géographiques, avec un taux de prévalence global de VIH estimé à 1,4 pour cent, sur la base d'un échantillon testé de 5 700 hommes et de 5 300 femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont donné leur consentement éclairé. Dans les différentes régions, ce test a révélé que le taux en vigueur variait entre 0,2 dans la RNNPS à un maximum de 6 pour cent dans la région de Gambella. Alors que les estimations précédentes étaient plus élevées, le développement des données de surveillance et des analyses plus performantes ont donné lieu à des estimations beaucoup plus faibles pour 2005.

La parité hommes-femmes

- LXVII. Alors que l'égalité des sexes est un défi commun à travers l'Afrique, le Gouvernement de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie en a fait un sujet central de sa politique générale. Depuis 1993, l'Éthiopie essaie d'intégrer tous les aspects de l'égalité des sexes, aux niveaux politique, économique et des efforts de développement social. La création d'un ministère des Femmes témoigne clairement de cette volonté politique, mais des défis demeurent dans tous les domaines.
- LXVIII. Cependant, des obstacles culturels et sociétaux viennent entraver les progrès. Le statut d'infériorité caractérise pratiquement tous les aspects de la vie des jeunes filles et des femmes. Traditionnellement, en Éthiopie, les femmes ont été reléguées à des rôles sociaux stricts, essentiellement la cuisine et l'éducation des enfants, et n'ont jamais eu leur mot à dire dans les décisions qui les concernent. Une lourde charge de travail imposée aux filles à un âge précoce, le mariage précoce et forcé, un rôle servile à la fois vis-à-vis du mari et de la belle-mère, **les pratiques traditionnelles néfastes (HTPS)**, notamment les mutilations génitales féminines (MGF) et l'extraction des dents de lait, sont des pratiques qui viennent toutes s'associer pour ralentir les progrès accomplis en matière de parité homme-femme. **Selon l'enquête démographique et de santé de l'Éthiopie (EDHS)** de 2005, environ 73,3 pour cent des femmes éthiopiennes de tous âges ont été soumises aux MGF. La pratique est en déclin bien que seulement 62,1 pour cent des femmes de 15 à 19 ans aient été excisées, contre 73 pour cent des personnes âgées de 20 à 24 ans. On observe des variations régionales, mais la **région orientale de la Somalie** compte la plus forte prévalence, à 97,3 pour cent, suivie par l'Afar à 91 pour cent. En outre, dans l'Afar, l'excision implique l'infibulation (ou MGF de type III), la suppression des organes génitaux externes. Mis à part les risques immédiats graves d'hémorragie, de choc et d'infection, les problèmes à long terme associés aux MGF sont les infections des voies urinaires et reproductives, l'infertilité et un éventail de complications obstétricales, telles que l'hémorragie post-partum et la mort des fœtus.



LXIX. Alors que les femmes et les hommes sont équitablement éligibles aux fonctions publiques et ont les mêmes droits de vote, seule une proportion relativement faible de femmes est effectivement élue ou occupe des postes gouvernementaux de haut rang.